

<p align="center">Relevé de décisions de la séance du Conseil d'Administration du vendredi 9 avril 2010 Séance n° 10</p>
--

Ordre du jour

1. Présentation par Michel Zulberty, Directeur Général de l'EPCJ, de l'opération immobilière Censier-Poliveau
2. Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 26 février 2010
3. Compte financier 2009
4. Présentation des organigrammes des services centraux
5. Réorganisation des composantes et des services
 - a. Information sur les statuts
 - b. Schéma d'organisation générale
 - c. Organisation cible d'une UFR
 - d. Calendrier
6. Calendrier universitaire 2010-2011
7. Validation d'une correction sur le statut DSIC
8. Convention spécialité Master International en Etudes cinématographiques et audiovisuelles (Pratiques contemporaines de l'image : art, public, patrimoine)
9. FCP3 : tarifs 2010-2011
10. Information sur la désignation d'un correspondant CNIL
11. Validation des nouveaux tarifs de la restauration administrative

1. Présentation par Michel Zulberty, Directeur Général de l'EPCJ, de l'opération immobilière Censier-Poliveau

Point d'information. Pas de délibération.

2. Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 26 février 2010

Le procès-verbal du Conseil d'Administration du 26 février 2010 est approuvé à l'unanimité moins une abstention moyennant les corrections demandées en séance.

3. Compte financier 2009

Le Conseil d'Administration de l'Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3 adopte à l'unanimité moins 2 abstentions le compte financier de l'université.

Le Conseil d'Administration de l'Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3 adopte à l'unanimité le compte financier de la bibliothèque Sainte-Geneviève.

Le Conseil d'Administration de l'Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3 adopte à l'unanimité le compte financier de la BIULO.

Le Conseil d'Administration de l'Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3 adopte à l'unanimité moins 3 abstentions le compte financier de la bibliothèque Sainte-Barbe.

Le Conseil d'Administration de l'Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3 adopte à l'unanimité l'affectation des résultats de l'université de l'exercice 2009 sur le compte de réserves.

Le Conseil d'Administration de l'Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3 adopte à l'unanimité l'affectation des résultats de la bibliothèque Sainte-Geneviève de l'exercice 2009.

Le Conseil d'Administration de l'Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3 adopte à l'unanimité l'affectation des résultats de la BIULO de l'exercice 2009.

Le Conseil d'Administration de l'Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3 adopte à l'unanimité l'affectation des résultats de la bibliothèque Sainte-Barbe de l'exercice 2009.

Le Conseil d'Administration de l'Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3 adopte à l'unanimité moins 2 abstentions le transfert de la trésorerie de la BIULO vers le GIP BULAC.

4. Présentation des organigrammes des services centraux

Le Conseil d'Administration de l'Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3 adopte à l'unanimité moins 2 abstentions l'organigramme de l'Agence comptable.

Le Conseil d'Administration de l'Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3 adopte à l'unanimité moins 2 abstentions l'organigramme de la Direction des Affaires Financières.

Le Conseil d'Administration de l'Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3 adopte à l'unanimité moins 3 abstentions l'organigramme de la Direction des Ressources Humaines.

Le Conseil d'Administration de l'Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3 adopte à l'unanimité moins 2 abstentions l'organigramme général de l'université.

5. Réorganisation des composantes et des services

a. Information sur les statuts

Le Conseil d'Administration de l'Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3 adopte les propositions de la Commission des structures pour les statuts des futures UFR, sous réserve des modifications apportées en séance, par 19 voix pour, 3 contre et 2 abstentions.

b. Schéma d'organisation générale

Le Conseil d'Administration de l'Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3 adopte le schéma d'organisation générale par 17 voix pour, 4 contre et 2 abstentions.

c. Organisation cible d'une UFR

Le Conseil d'Administration de l'Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3 adopte le schéma d'organisation cible d'une UFR, sous réserve des modifications apportées en séance, par 20 voix pour, une contre et une abstention.

d. Calendrier

Le Conseil d'Administration de l'Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3 adopte le calendrier indicatif du projet de réorganisation, sous réserve des modifications apportées en séance, par 16 voix pour, une contre et 3 abstentions.

6. *Calendrier universitaire 2010-2011*

Le Conseil d'Administration de l'Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3 adopte à l'unanimité le 27 septembre 2010 comme date de rentrée.

Le Conseil d'Administration de l'Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3 adopte à l'unanimité moins 3 abstentions le calendrier du 1^{er} semestre 2010 – 2011, du 27 septembre 2010 au 8 janvier 2011.

7. *Validation d'une correction sur le statut DSIC*

Le Conseil d'Administration de l'Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3 adopte à l'unanimité la demande de correction sur le statut de la DSIC.

8. *Convention spécialité Master International en Etudes cinématographiques et audiovisuelles (Pratiques contemporaines de l'image : art, public, patrimoine)*

Le Conseil d'Administration de l'Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3 adopte à l'unanimité la Convention spécialité Master International en Etudes cinématographiques et audio-visuelles (Pratiques contemporaines de l'image : art, public, patrimoine).

9. *FCP3 : tarifs 2010-2011*

Le Conseil d'Administration de l'Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3 adopte à l'unanimité les tarifs FCP3 pour l'année 2010-2011.

10. *Information sur la désignation d'un correspondant CNIL*

Point d'information. Pas de délibération.

11. Validation des nouveaux tarifs de la restauration administrative

Le Conseil d'Administration de l'Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3 adopte à l'unanimité les nouveaux tarifs de la restauration administrative.

Marie-Christine LEMARDELEY

M.C. Lemardeley.